



Signature de la
Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2020
Et du
**Protocole relatif à l'intervention
de l'ANVP hors les murs**

Paris le 15 mai 2018

Intervention de Paul Marconot, Président de l'ANVP

Madame la Directrice, mesdames, messieurs,

La signature de ces deux conventions, s'inscrit :

- **dans l'histoire de l'ANVP**
- **dans l'évolution de l'ANVP**

Dans son histoire :

D'origine confessionnelle (L'oeuvre de Saint Vincent de Paul, où le visiteur était un homme de foi qui portait le message), l'ANVP a su évoluer en se laïcisant en 1991, reconnue plus tard d' «Utilité Publique» puis recevant l'agrément Jeunesse et éducation populaire, son action principale consiste en la visite.

Dans son évolution :

Vers les années 2010, l'ANVP s'interroge sur la possibilité ou la nécessité d'ouvrir son spectre de services, faire autre chose que la visite. Elle se met alors en recherche de fonds pour les redistribuer sous forme de services (exemple les bourses contre l'illettrisme) dans lesquels la personne du visiteur n'apporte finalement qu'une très faible valeur ajoutée, hors le fait de signaler le besoin et apporter le financement. Fallait-il changer pour changer, prioriser les autres services au risque de ringardiser la visite ?

Une réflexion très posée s'engagea alors autour de deux questions auxquelles l'ANVP s'efforça de répondre :

- **Quelle est notre valeur ajoutée ?** Réponse : Le lien humain avec lequel chacun doit pouvoir vivre, sur lequel chacun se reconstruit.

- **Quel est notre champ d'action ?** L'intérieur de la prison, le «Dedans», exclusivement ?
Réponse : Oui pour l'indiscutable «Dedans», mais il est impératif de s'interroger aussi sur notre place «Dehors».

Vient alors, ce que l'ANVP saisit comme une chance de réflexion, la conférence de consensus en février 2013 avec sa déduction, la «Peine de Probation dans la Communauté», devenue «Contrainte Pénale» à la faveur de la spirale négative du débat parlementaire.

C'est pour l'ANVP, le début de la réflexion sur le «Hors les murs», le «Dehors».

Le 10 avril 2014, le Conseil d'Administration donne le feu vert pour la réflexion «Hors les murs» ; le long et fructueux travail avec l'Administration Pénitentiaire de construction du Protocole Mesures de la Loi Pénale conduit à la signature de ce protocole le 25 mai 2016 ; sa mise en œuvre sur quatre sites, en mai 2017, le constat partagé d'un bilan positif et à l'Assemblée Générale de mai 2017, l'adoption à la quasi unanimité de l'engagement de l'ANVP dans l'accompagnement en Milieu Ouvert.

Aujourd'hui, nous signons ce protocole de mise en œuvre.

Pour tout ce travail réalisé depuis 2013, je tiens à remercier les équipes du Bureau ME2 et pour l'ANVP, Raphaël Bonte qui nous a poussés à cette réflexion, Jean-Marie SEFFRAY qui a coordonné l'expérimentation, Ghislaine BOUVELLE qui prend sa succession, Laurence FAYET pour sa présence et contribution de chaque jour et naturellement Xavier DENECKER qui, en sa qualité de Secrétaire Général-Adjoint en charge du développement impulse et coordonne l'ensemble.

En parallèle de la réflexion sur l'engagement en milieu ouvert, l'ANVP réfléchit à son positionnement dans l'environnement, à son organisation.

Ceci passe par une réflexion profonde sur Notre Identité et sur notre Devenir. Savoir qui on est, savoir où on va !

C'est ainsi que sont élaborés deux documents fondamentaux :

- Notre Carte d'Identité.
- Notre Plan Stratégique « ANVP-2020 »

Dans notre Plan Stratégique « ANVP-2020 », l'ANVP se donne deux objectifs fondamentaux :

- **Une ANVP « TEMOIN »** des conditions d'incarcération et Témoin vis-à-vis de la Société et de nos concitoyens sur notre responsabilité à créer les conditions d'un retour réussi dans la société (car bien au-delà de la réussite de la sortie, ce sont, pour la personne placée sous main de justice, les conditions de reprise de sa place dans le jeu collectif qui comptent).
- **Une ANVP «Acteur Multiple».** L'engagement en milieu ouvert en est une concrétisation, de même que les tablettes de traduction et le chantier pédagogique des Jardins en détention.

Mais en premier lieu, l'ANVP réaffirme la primauté de l' Acte de Visite (le premier objectif affiché dans le rapport d'orientation 2016 et 2017).

Et c'est ici que la deuxième convention que nous allons signer aujourd'hui, **la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, la CPO 2018-2020, prend toute sa dimension et sa place majeure puisqu'elle couvre l'ensemble.**

Nous avons souhaité la rendre plus PARTENARIALE, plus ENGAGEANTE pour les signataires.

Sur la construction de cette convention, je souhaite remercier Monsieur PERAY, sous-directeur Missions et l'équipe MI2, Mesdames Hamm et Porceddu, avec une note particulière à celle dernière qui assure la relation permanente avec l'ANVP en la personne de sa Déléguée Générale.

Pour l'ANVP, Didier BAUDOIN et Laurence FAYET ont produit un travail remarquable de synthétisation, clarification, mise en sens.

Cette C.P.O. est bien au rendez-vous de nos orientations, de nos objectifs. Il nous reste à la faire vivre !

Quand en 2016, nous avons voté l'expérimentation en milieu ouvert, nous avons mis en condition première, le fait de conforter l'acte de visite,

Quand en 2017, nous plaçons notre Congrès sur le thème du partenariat, nous disons que nous voulons faire mieux «avec les autres»,

Quand en 2018, aujourd'hui, nous signons ces deux conventions, nous agrégeons notre quadruple souci :

- D'un acte de visite reconnu, conforté et facilité
- D'une ouverture sur l'extérieur, veillant à l'évolution de notre environnement
- D'un travail avec d'autres, dont l'Administration Pénitentiaire en tout premier lieu
- D'une évolution constante, mais raisonnée, de notre association.

Dans mon intervention lors de la signature du protocole « Mesures de la Loi Pénale », le 25 mai 2016, je disais que nous étions conscients, confiants et convaincus. Nous le sommes toujours et même plus encore.

Face à l'évolution sécuritaire de la société, au regard des modifications législatives qui se profilent et nous laissent en maints endroits sur notre faim, je rajouterai les qualificatifs de Vigilants et Déterminés.

Dans ce partenariat AP/ANVP, nous sommes confiants. Vous pouvez l'être vous aussi, en la détermination et la sérénité de l'ANVP qui reste et restera toujours au niveau du service attendu par

nos concitoyens placés sous main de justice, soucieuse de répondre aux attentes de nos concitoyens et de la Société.

Je vous remercie

A Paris, Siège de l'Administration Pénitentiaire

Le mardi 15 mai 2018

Paul Marconot, Président National de l'A.N.V.P



